

PLUS DE 3.800 INDÉSIRABLES DANS LEUR ÉCOLE L'AN DERNIER

Exclusions scolaires : + 10 %

Nouvelle augmentation de ces statistiques peu réjouissantes

Plus de 3.800 élèves ont été exclus de nos écoles l'an dernier. Une nouvelle hausse de 10 % des exclusions définitives ou refus de réinscription. Le phénomène touche surtout les garçons de 15 ans.

> Dix pour cent de hausse, une fois encore. Ces statistiques semblent avoir atteint un peu réjouissant rythme de croisière. À la fin de l'année scolaire 2013/2014, on a enregistré un nouveau bond de 10 % d'exclusions supplémentaires par rapport à l'année précédente. Ce sont surtout les refus de réinscription qui ont alimenté la nouvelle hausse (1.487 refus au lieu de 1.283 douze mois plus tôt. Les chiffres précis des exclusions: 2.347 élèves exclus en 2013/2014. Ils étaient 2.184 l'année d'avant).

> Surtout à Bruxelles. Ces sanctions ont frappé des élèves de l'enseignement fondamental et secondaire. Même si on n'atteint pas 1 % des 700.000 enfants scolarisés à cette période. Les écoles bruxelloises sont plus touchées que celles de Wallonie. Bruxelles absorbe un tiers des cas (1.269 dossiers). Viennent ensuite le Hainaut (1.104

dossiers), Liège (764), Namur (358), le Brabant wallon (181) et le Luxembourg (155).

> Les garçons de 15 ans. Si les garçons sont quatre fois plus nombreux que les filles à subir ce sort, les signalements concernent le plus souvent des élèves mineurs, âgés entre 14 et 16 ans. Les taux d'exclusion et de refus de réinscription sont plus importants à 15 ans (respectivement 19,2 et 24 %). Un peu plus de 21 % des élèves sont majeurs au moment de l'exclusion et 17 % le sont au moment du refus de réinscription. Plus l'élève est âgé, plus il présente un taux élevé de retard scolaire.

> Cinq faits en moyenne reprochés à chaque élève exclu. Les motifs invoqués pour justifier l'exclusion se révèlent être des incivilités dans 24 % des cas. En moyenne, 5 faits motivent l'exclusion d'un élève. Si l'on met la loupe sur ces raisons, voici ce que cela donne (et l'on dépassera les 100 % puisque l'on tient compte ici de tous les faits, plusieurs pouvant être imputables à un seul élève): 54,8 % d'incitation à l'indiscipline, 51,2 % de perturbation systématique des cours,

BRUXELLES, RÉGION LA PLUS TOUCHÉE DEVANT LE HAINAUT ET LA PROVINCE DE LIÈGE

30,1 % de refus d'autorité, 28,8 % de coups et blessures envers un élève (8,9 % envers un membre du personnel), 18,1 % de harcèlement, 6,7 % de vandalisme, 6,3 % de consommation et détention de substances vénéneuses, stupéfiants, etc., 5,1 % de jeux à risque, 3,6 % de vols, 2,5 % de faits et propos racistes, 2,3 % d'extorsion à l'aide de violences, 1,8 % de détention d'une arme à feu, 2,2 % d'atouchements ou actes sexuels non désirés, 1,7 % de violences sexuelles verbales, 1,4 % de consommation d'alcool et 0,4 % d'incendie volontaire.

> L'enseignement spécialisé très exposé. Enfin, les élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé ont presque trois fois plus de risques de connaître ce sort que les autres. À noter aussi que les exclus proviennent majoritairement du premier degré (45,6 %) et de la 3^e année professionnelle (14,7 %). ■

DIDIER SWYSEN

IL SOUHAITE CHANGER D'ÉCOLE

Milquet a reçu la famille d'Amadou, tabassé pour son soutien à Charlie Hebdo

La ministre de l'Enseignement Joëlle Milquet (cdH) a reçu, ce mardi après-midi, la famille d'Amadou, ce jeune garçon de 20 ans tabassé à coups de batte de base-ball pour son soutien à Charlie Hebdo. Amadou lui a exprimé son souhait de changer d'école vu le climat délétère qui y règne, et l'élue humaniste lui a répondu par l'affirmative, jugeant que cette requête était « compréhensible ». Pour rappel, Amadou dit avoir été frappé parce qu'il avait refusé de signer une

pétition, lancée par les élèves de sa classe à l'athénée royal Leonardo Da Vinci à Anderlecht (Bruxelles), qui appelait au renvoi du professeur d'histoire qui avait défendu la liberté d'expression des dessinateurs de Charlie Hebdo décédés dans l'attentat du 7 janvier dernier. De son côté, la direction estime « qu'il n'y a pas de lien établi entre les bagarres et le débat sur Charlie Hebdo. » La préfète ne souhaite toutefois s'avancer sur rien tant qu'elle n'a reçu aucune confirmation.

C'est Alain Faure, le préfet coordinateur de zone, qui sera chargé de démêler ce nœud. Il est notamment amené à éclaircir le rôle joué par le professeur de religion islamique qui, selon des professeurs, et Amadou lui-même, aurait poussé les élèves à lancer cette pétition. Yacob Mahi, bien connu pour ses prises de position parfois radicales, a été entendu. Rien ne l'incrimine, pour le moment. Et il peut compter sur le soutien indéfectible de ses 18 élèves. ■